



Feuille d'information de base (FIB)

Plan de revenus SmartFlex

But

La présente feuille d'information de base met à votre disposition des informations essentielles concernant la présente assurance sur la vie qualifiée (le «produit»). Elle ne constitue pas un matériel publicitaire. Ces informations sont prescrites par la loi pour vous aider à comprendre la nature, le risque et les coûts de ce produit ainsi que les bénéfices et les pertes possibles qui lui sont liés et pour vous aider à le comparer à d'autres.

Produit

Produit: Plan de revenus SmartFlex

Auteur: AXA Vie SA (ci-après «AXA»),
General-Guisan-Strasse 40, 8400 Winterthur,
www.axa.ch, tél.: +41 800 809 809

Autorité de surveillance: Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne,
+41 31 327 91 00

Autorisation ou homologation du produit

Les valeurs de règlement ont été approuvées par la FINMA.

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acquiescer un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

De quel type de produit s'agit-il?

Type et caractéristiques:

Opération de capitalisation (placement de la fortune avec utilisation de la fortune)

Le «plan de revenus SmartFlex» est une opération de capitalisation financée par un versement unique, c'est-à-dire un contrat prévoyant, pendant la période de versement convenue, des versements mensuels prélevés sur l'avoir contractuel investi (fortune de placement). Ce produit ne couvre pas les risques biométriques et ne constitue donc pas un contrat d'assurance. Le processus de placement s'effectue de manière hybride, ce qui signifie que vous supportez le risque de placement sur une partie du placement. Le produit appartient donc à la catégorie des produits d'assurance-vie dits qualifiés.

Processus de placement:

Le processus de placement s'effectue selon vos choix au moyen du capital sécurisé et du capital orienté rendement.

- Le **capital orienté rendement** est investi dans un fonds en actions selon le thème de placement que vous avez choisi. Vous supportez le risque de placement.
- Le **capital sécurisé** est placé avec intérêts. Il se compose du capital sécurisé **fix** (placement fixe) et du capital sécurisé **flex** (placement flexible).

Prestations assurées:

Aucune, car les risques biométriques (décès, invalidité) ne sont pas assurés.

Versements:

- Du **vivant** du partenaire contractuel ou de la partenaire contractuelle, AXA procède, pendant la période de versement convenue, à des versements mensuels provenant de l'avoir contractuel (capital sécurisé et capital orienté rendement), correspondant au minimum au montant garanti dans la police. Ceux-ci se composent d'une part de remboursement et d'une part liée au rendement.
- En cas de **décès** du partenaire contractuel ou de la partenaire contractuelle pendant la durée du contrat, celui-ci prend fin avant terme et AXA verse un capital égal à l'avoir contractuel actuel.

Durée:

Vous pouvez opter pour une durée contractuelle de 10 à 30 ans. Vous décidez en outre si la phase de versement doit débiter immédiatement ou ultérieurement.

Quels sont les risques et que peut-on obtenir en contrepartie?

Profil de risque:

Pour le profil de risque, les informations sur la perte maximale et les scénarios de performance du fonds en actions correspondant au thème de placement choisi, nous vous renvoyons à la **feuille d'information de base du fonds en actions concerné**. Celle-ci peut être consultée à l'adresse www.axa.ch ou www.fundinfo.com.

Risques et opportunités de placement:

L'évolution de la valeur du **capital orienté rendement** dépend de la performance du fonds en actions sélectionné. Vous profitez de la hausse des cours des actions mais supportez le risque de perte de valeur. Différentes options vous sont proposées pour la gestion des risques.

La rémunération du **capital sécurisé** dépend, elle aussi, de l'évolution de la valeur des placements sous-jacents. Ici, AXA supporte le risque de placement, le capital sécurisé **fix** étant rémunéré à un taux d'intérêt variable de 0% minimum. Le capital sécurisé **flex** est rémunéré à un taux d'intérêt variable (sans rémunération minimale garantie).

Ainsi, le montant que vous recevrez dépendra essentiellement de l'évolution du marché et de la durée de conservation du produit. Le risque de perte de valeur est plus élevé en cas de courte durée ou de résiliation anticipée du contrat. La **perte maximale** que vous pouvez subir en investissant dans ce produit est la **perte totale du capital orienté rendement avec un rendement théorique de -100%**.

Vous trouverez une simulation de performance **dans les documents de l'offre et de la proposition**.

Que se passe-t-il si AXA n'est pas en mesure de procéder au versement?

AXA est légalement tenue de garantir les prétentions des clientes et des clients découlant des contrats d'assurance-vie dans le cadre de la fortune dite liée (portefeuille collectif). L'avoir contractuel de votre plan de revenus SmartFlex y est protégé à hauteur de la valeur actuelle du capital sécurisé et du capital orienté rendement. En cas de faillite d'AXA, vos prétentions contractuelles sont entièrement garanties.

Quels sont les coûts?

Les **coûts** sont représentés ci-après **au moyen d'un exemple type** d'une durée de 20 ans, avec une phase de versement immédiate et avec une phase de versement différée de cinq ans. Le calcul se fonde sur une prime unique de CHF 60 000, avec une part de 30 % dédiée au capital orienté rendement dans le thème d'investissement «Monde» et sans options liées au produit. **Les chiffres sont des estimations et peuvent varier à l'avenir.**

La **réduction du rendement** brut (Reduction in Yield, RIY) montre l'impact des coûts sur le rendement dans le processus de placement.

Tableau 1 pour l'exemple type: composition des coûts totaux

Durée (jusqu'à l'échéance du contrat convenue) 20 ans		avec phase de versement immédiate	avec phase de versement différée de cinq ans
Coûts uniques sans les coûts du risque	Coûts d'entrée (frais de conclusion) ¹⁾	0,42 %	0,33 %
	Coûts de sortie du fonds en actions	Aucuns	Aucuns
Frais courants sans les coûts du risque	Coûts de transaction de portefeuille	Aucuns	Aucuns
	Autres coûts récurrents (p. ex. frais de fonds et frais administratifs)	1,12 %	0,87 %
Il en découle la réduction de rendement ^{2) 3)} par an:		1,54 %	1,20 %

¹⁾ Répartition sur les trois premières années contractuelles

²⁾ La réduction du rendement varie selon le thème de placement dans le cas d'une phase de versement immédiate (et d'une phase de versement différée de cinq ans). La réduction du rendement pour le thème de placement «Monde» a été retenue dans cet exemple. Voici les chiffres pour les autres thèmes de placement: «Durabilité» 1,55 % (1,21 %), «Suisse» 1,62 % (1,27 %), «Tendances d'avenir» 1,60 % (1,26 %).

³⁾ La réduction du rendement indiquée ici, ainsi que dans les documents d'offre et de proposition individuels, se fonde sur les valeurs actuelles. Une augmentation des frais annuels de fonds de 0,10 % entraînerait une augmentation de la réduction du rendement de 0,03 % par an.

Tableau 2 pour l'exemple type: coûts totaux (réduction du rendement) pour différentes durées de détention

Scénarios	Résiliation du contrat après un an		Résiliation du contrat au bout de la moitié de l'échéance		Résiliation du contrat à l'échéance prévue	
	avec phase de versement immédiate	avec phase de versement différée de cinq ans	avec phase de versement immédiate	avec phase de versement différée de cinq ans	avec phase de versement immédiate	avec phase de versement différée de cinq ans
Durée contractuelle de 20 ans						
Réduction de rendement (RIY) par an	2,01 %	1,86 %	1,40 %	1,10 %	1,54 %	1,20 %

Est-il possible de résilier le contrat d'assurance par anticipation et de retirer de l'argent avant l'expiration du contrat?

Droit de révocation:

Vous pouvez révoquer la conclusion de votre contrat dans les 14 jours suivant sa signature.

Résiliation anticipée du contrat:

Vous pouvez résilier à tout moment tout ou partie (versement partiel) de votre contrat de manière anticipée et percevoir la valeur de résiliation correspondante sous forme de capital. Un versement partiel est possible dans la mesure où l'avoir contractuel restant est suffisant.

La résiliation anticipée du contrat et le versement partiel peuvent entraîner des frais à votre charge (voir également le tableau 2). Plus tôt vous résiliez tout ou partie du contrat, plus ces frais peuvent être élevés.

En cas de versement partiel, l'avoir contractuel se réduit d'un prélèvement proportionnel sur le capital sécurisé et sur le capital orienté rendement. Les versements mensuels diminuent en conséquence. Une résiliation du contrat met fin à celui-ci et aux versements mensuels qui en découlent.

Comment faire recours?

Vous pouvez adresser vos réclamations à AXA soit par courrier postal à AXA Vie SA, Case postale 300, 8401 Winterthour, soit en ligne via [AXA.ch/feedback](https://www.axa.ch/feedback).

Autres informations utiles

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents thèmes et sur le produit ainsi sur l'imposition dans la documentation sur le produit.

La FIB sert exclusivement à des fins d'information. Les conditions d'assurance applicables ainsi que la proposition et la police du contrat d'assurance individuel sont déterminantes dans tous les cas.

AXA
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357
8401 Winterthour
AXA Assurances SA

AXA.ch
myAXA.ch (Portail en ligne)